



# COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

---

## COMMUNIQUÉ

Aubonne, janvier 2021

### AIDE A L'ECONOMIE LOCALE

Madame, Monsieur,

Lors du dernier Conseil communal le 12 janvier dernier, le Conseil communal d'Aubonne et la Municipalité ont pris la décision d'amender le budget 2021 en y intégrant une ligne budgétaire supplémentaire pour soutenir l'économie locale dans la crise sanitaire que nous vivons actuellement.

A cet effet, nous avons le plaisir de vous annoncer que l'enveloppe financière s'élève à CHF 250'000 et pourra servir à l'octroi d'aides financières non remboursables en complément aux autres mesures de soutien fédérales, cantonales ou d'autres prestations d'assurances. Le montant est néanmoins limité à un maximum de CHF 10'000 par cas.

Une commission consultative a été nommée par la Municipalité pour le traitement des demandes. Elle se compose du Municipal des finances, du Président de la commission des finances et du Boursier communal. Le service de la bourse communale coordonnera les démarches et récoltera les demandes.

Les sociétés locales, associations sportives et culturelles, commerces, entreprises, indépendants sont éligibles pour recevoir une aide, selon des critères définis dans une directive éditée par la Municipalité. Cette directive est disponible sur le site internet de la commune et transmise d'office aux entreprises et sociétés inscrites au registre communal. Le délai pour la réception des demandes a en outre été fixé au 31 mars 2021.

Par cette action, les autorités aubonnoises souhaitent participer au soutien de notre tissu économique local qui traverse une période délicate. Nous encourageons également vivement la population à soutenir nos commerces et sociétés.

La Municipalité